

**Service émetteur :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 02/10/2023

Le Directeur adjoint Qualité et Pilotage de  
l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice  
EHPAD LE STREAT HIR  
PLACE MANIGOD  
29217 LE CONQUET

**Objet : Contrôle sur pièces de l'EHPAD LE STREAT HIR**

P. J. : 2 tableaux –  
Modèle plan d'actions

Lettre recommandée avec accusé de réception **2C 168 757 6786 3**

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 28 juin 2023 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de l'EHPAD « LE STREAT HIR » réalisé au mois de juin 2023.

Je prends acte des mesures que vous avez déjà prises et de vos engagements pour remédier aux dysfonctionnements constatés par la mission relative aux prescriptions n°1, 3, 4 et 6. Ces prescriptions sont maintenues dans l'attente des éléments de preuve.

Concernant la prescription n°5, je vous engage à poursuivre vos recherches de médecin coordonnateur.

Vous avez par ailleurs demandé un délai supplémentaire pour l'élaboration du projet d'établissement (prescription n°2). Au vu des éléments fournis et notamment du changement de direction, le délai est prorogé pour une rédaction du futur projet d'établissement au plus tard fin 2024.

Je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau 1, ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à suivre l'ensemble des recommandations listées dans le tableau 2.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est maintenu en « Moyen » (sachant que les quatre niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique).

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)



Je vous remercie pour les réponses déjà apportées et du travail engagé que je vous invite à poursuivre.

S'agissant des prescriptions, je vous demande d'établir un plan d'actions pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la Délégation Départementale ARS du Finistère (5, venelle de Kergos - 29324 QUIMPER CEDEX), en utilisant le modèle ci-joint, dans un délai de 60 jours à compter de la réception du présent courrier.

Je vous demande également de retourner à la Délégation Départementale ARS du Finistère (5, venelle de Kergos - 29324 QUIMPER CEDEX), les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

